

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise



PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'AFRIQUE
TOGO
www.pia-togo.com



Volter
No. 1 Plus vite, plus fort, plus sain.

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300Fcfa

Journal des entrepreneurs

ECO & FINANCES



Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Financement des TPME togolaises

Page 3

PROPARCO ET ECOBANK TOGO S'ENGAGENT

Projets climatiques et d'infrastructures

La BOAD signe un protocole d'accord avec la Fondation R20 et le Groupe FFITAO
La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), ...

Page 4

17ème FIL

La foire officiellement lancée

Le Premier ministre Victoire Tomégah Dogbé a officiellement lancé le 2 décembre 2022, la Foire internationale de Lomé ...

Page 4

Côte d'Ivoire

Inauguration officielle du nouveau Terminal à conteneurs

Le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire, Tiémoko Meyliet KONÉ a procédé ..

Page 6



Etude du projet de loi de finances, exercice 2023

Le parlement ouvre les travaux en commission

Page 2

30 Nov 18 Dec 2022 Foire LOME
RENDEZ-VOUS À LA FIL POUR PROFITER DE NOS OFFRES POUR CETTE FIN D'ANNÉE
PAVILLON 01 JUSTE À L'ENTRÉE

C'est Réparti!

30 Nov 18 Dec 2022 Foire LOME
Foire de toutes les opportunités

THEME: COMPÉTITIVITÉ DES BIENS ET SERVICES POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE POST COVID 19

+1000 EXPOSANTS

+300 000 VISITEURS

90 000 M² D'ESPACE

Etude du projet de loi de finances, exercice 2023**Le parlement ouvre les travaux en commission**

La présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan, a ouvert le 1er décembre 2022 au siège du parlement à Lomé, les travaux de l'étude en commission du projet de loi de finances, exercice 2023

● **Keziah KPATIDE**

Cette nouvelle session du parlement a connu la présence du ministre de l'Economie et des finances, Sani Yaya, du ministre chargé des relations avec les institutions de la République, Christian Trimua et du ministre, conseiller du Président de la République Pré Simféitchéou. Ces travaux permettront aux parlementaires de mener des réflexions en vue d'examiner en profondeur, les perspectives économiques et financières prévues par le gouvernement pour l'année 2023. Des dispositions qui concernent tous les secteurs d'activités vitaux et vont couvrir entre autres les besoins sociaux, favoriser et améliorer les réformes structurelles conformément à la feuille de route gouvernementale 2022-2025. Elles couvrent également le renforcement de l'équité et de l'égalité dans le cadre de la budgétisa-

tion sensible au genre, le programme d'urgence dans la région des savanes et les mesures fiscales à caractère social. Le président de la commission des finances et du développement économique, Mawussi Djossou Semodji, a invité ses collègues députés à l'assiduité et a insisté sur l'ampleur du travail à accomplir. Selon le ministre de l'Economie et des finances, Sani Yaya, l'élaboration du projet de loi de finances ainsi que son étude demeurent une obligation strictement encadrée par la Constitution, le règlement intérieur de l'Assemblée nationale et les textes communautaires notamment la loi organique relative aux lois de finances de 2014. Il a en outre remercié les élus pour leur implication dans l'élaboration des textes législatifs pour le pays et dans le cadre du contrôle de l'ac-

tion gouvernementale. Dans son mot de circonstance, la Présidente de l'Assemblée nationale a précisé la nécessité de mettre à la disposition du gouvernement et dans les délais requis, un outil de financement de sa politique qui assure aux concitoyens des jours heureux sous le leadership du Président de la République. « Ce résultat n'est pas le fruit du hasard mais le couronnement des efforts de stabilisation macroéconomique inspirés par Son Excellence Monsieur le Président de la République dont les capacités d'anticipation ont été toujours salutaires pour le Togo. Je voudrais ensuite saluer la mobilisation des honorables députés qui, grâce aux diverses actions de renforcement de leurs capacités depuis le début de notre législature avec l'appui multiforme des partenaires en développement, amé-

liorent d'année en année leurs contributions à l'étude des projets de loi de finances », a déclaré Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale « L'innovation introduite cette année consistant à faire étudier par toutes les commissions permanentes les Documents de programmation pluriannuelles des Dépenses (DPPD) des secteurs ministériels relevant de leur compétence, promet d'apporter des contributions plus constructives et plus approfondies à l'étude en commissions du projet de loi de finances. Déjà les premières leçons apprises des travaux préparatoires augurent des discussions fructueuses à cet égard », a-t-elle ajouté. Par ailleurs, la Présidente de l'assemblée nationale a invité les parlementaires à s'impliquer davantage au cours de l'étude pour un contrôle réussi de l'ac-

ECO & FINANCES

Journal d'informations, d'investigations économiques, financièrewvs et boursières

Email : ecofinances.infos@gmail.com
 Site web : www.ecoetfinances.com
 REC N° 0643/01/08/2022/HAAC
 Édité par L'agence de Presse ECO & FINANCES
 N. RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054
 Adresse : rue de l'énergie Agbalepedogan derriere l'école cour lumière - Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Chef d'édition

Eyram AKAKPO
00228 93 64 07 85

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
SALLAH Patience
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

FOLIKOUE ATA K. Achille

Imprimerie

TOGO V.SPRINTS
Tirage: 3000

tion gouvernementale. Il faut souligner que le projet de loi de finances, exercice 2023, est projeté à 1.957,9 milliards de francs CFA en ressources et charges contre 1875,8 milliards de francs CFA

dans la loi de finances rectificative 2022, soit une hausse de 4,4%.

Visite d'Ali Bongo au Togo**Edem Tengué salue l'exemple de coopération des deux pays**

Les Chefs d'Etat Faure Essozimna Gnassingbé du Togo et Ali Bongo Odimba du Gabon ont visité le 30 novembre 2022, les installations du port autonome de Lomé. Ce déplacement s'inscrit dans le cadre de la visite de travail et d'amitié effectuée par le Président Bongo à Lomé.

● **Ilona E.**



Le mercredi dernier, toute la plateforme portuaire togolaise a eu l'honneur d'accueillir les Présidents Faure Es-

sozimna Gnassingbé et Ali Bongo Odimba, accompagnés par le Premier ministre Victoire Dogbé et des membres

des gouvernements Togolais et Gabonais. Dans son allocution de circonstance, le ministre de l'Economie

maritime de la pêche et de la protection côtière Kokou Edem Tengué, a souligné la recherche permanente de l'excellence impulsée par le Président de la République Faure Gnassingbé, entraînant des performances remarquables à travers une collaboration étroite entre les autorités portuaires et tous les autres acteurs. Il a également salué l'exemple de coopération donné par les deux chefs d'Etat au plus haut niveau et a appelé de ses vœux une collaboration franche entre les Républiques sœurs

du Gabon et du Togo dans les domaines maritimes et portuaires. Soulignons que sur les cinq dernières années, le trafic global au Port autonome de Lomé a connu une croissance de 52,55% passant de 19.316.624 tonnes en 2017 à 29 470 695 tonnes en 2021. Particulièrement de 2020 à 2021, il a enregistré 25.974.211 tonnes contre 29.470 .695, soit une croissance de 13,45%. Trafic import : le trafic import de 2020 comparé à celui de 2021 a augmenté de 3,93% avec 7.662.207 tonnes

en 2020 et 7.963.244 tonnes en 2021. Trafic export : le trafic export a progressé de 8,21% entre 2020 (1.336.308 tonnes) et 2021 (1.445.970 tonnes). Transbordement : le transbordement a connu une augmentation de 18,18% entre 2020 (16.975.696 tonnes) et 2021 (20.061.481 tonnes). De 2017 à 2021, le Chiffre d'Affaires (CA) du PAL a connu une croissance progressive. Il a passé de 26.765.855.257 FCFA en 2017 à 34.919.565.452 (Provisoire) en 2021.

Financement des TPME togolaises

Proparco et Ecobank Togo s'engagent

Ecobank Togo, filiale du groupe ETI et Proparco, une institution financière française au service du secteur privé et du développement durable, ont signé un partenariat le 29 novembre 2022, en marge de l'Africa financial industry summit tenu à Lomé.

● Egram AKAKPO

Ce partenariat d'une valeur totale de 4 millions d'euros intervient dans le cadre de l'initiative Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique (AforE) qui vise à soutenir le développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat en Afrique et promouvoir ainsi des économies dynamiques, compétitives et inclusives sur le continent. Ces garanties de portefeuille permettront à Ecobank Togo d'accroître son activité de financement des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) dans le pays, avec un accent particulier sur l'entrepreneuriat féminin, axe fort de la stratégie du Groupe Ecobank notamment à travers son initiative « ELLEVER ». La garantie de portefeuille ARIZ avec une couverture à hauteur de 50%, constitue l'un des outils emblématiques du Groupe AFD, particulièrement efficace pour encourager l'investissement et la création d'emplois au sein



de PME opérant dans de nombreux secteurs d'activité (agriculture, santé, industrie, micro-finance, transport, etc.). La garantie EURIZ, qui bénéficie du soutien de l'Union européenne et du groupe d'États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS), permettra à Ecobank Togo de soutenir les investissements de TPME à fort impact de développement en partageant 70% du risque de crédit. Elle vise spécifiquement les secteurs sociaux, l'agriculture, les investissements à

co-bénéfice climat et les entreprises détenues ou dirigées par des femmes. Ces offres de prêts garantis par Proparco s'inscrivent dans le cadre de l'initiative française Choose Africa, mise en œuvre par le Groupe AFD, et qui a pour objectif d'engager 3,5 milliards d'euros au bénéfice des start-up, TPE et PME africaines sur la période 2018-2022. « Proparco souhaite, à travers cette énième collaboration avec Ecobank, apporter son appui au renforcement du tissu économique togolais.

Ce nouveau partenariat va permettre à Ecobank Togo de renforcer son activité en faveur des TPME et favoriser leur accès aux financements » a déclaré le Directeur Général Adjoint de Proparco, Djalal Khimdjee. Pour Paul-Harry Aithnard, Directeur exécutif pour la région UEMOA d'Ecobank, « Les TPME représentant plus de 70% du tissu économique togolais, faciliter leur accès au financement permettra de booster leur productivité, créer de l'emploi et générer plus de va-

leur pour elles et pour l'économie du pays. » Ecobank Togo, première filiale du groupe bancaire panafricain Ecobank Transnational Incorporated (ETI), est une institution bancaire majeure dans le pays et dotée d'une forte expertise dans le financement des PME. Proparco et le Groupe Ecobank entretiennent depuis plus d'une décennie un partenariat important pour le développement du secteur privé en Afrique. Depuis le lancement de l'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique, Proparco a apporté 37 millions d'euros de garantie de portefeuille aux filiales ouest africaine de Ecobank en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Sénégal et maintenant au Togo. Filiale du groupe Agence française de développement (Groupe AFD) dédiée au secteur privé, Proparco intervient depuis 45 ans pour promouvoir un développement durable en matière économique, sociale et environnementale. Pro-

parco participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou encore au Moyen-Orient. Son action se concentre sur les secteurs clés du développement : les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les institutions financières, la santé, l'éducation...

Ses interventions visent à renforcer la contribution des acteurs privés à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par la communauté internationale en 2015. Dans ce but, Proparco finance des sociétés dont l'activité participe à la création d'emplois et de revenus décents, à la fourniture de biens et de services essentiels, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique. Elles participent à la construction d'une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté.

Développement de l'industrie de textile et à l'habillement

Le parlement adopte un cadre juridique propice

Le Togo veut redonner un nouvel éclat à l'industrie textile qui autrefois, occupait une place prépondérante dans l'économie nationale. Pour remettre au goût du jour, le textile, le Togo met en place un cadre législatif spécifique à l'industrie du textile et de l'habillement.

● Patience SALLAH



Cette loi portant statut de la zone franche industrielle au Togo, a été adoptée, le 30 novembre 2022, à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Le vote est intervenu au cours de la sixième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2022. Ce nouveau cadre juridique vise à améliorer

davantage le climat des affaires et permettra de créer des emplois et la richesse au profit des Togolais. Il offre des avantages aux investisseurs et entreprises œuvrant dans le domaine du textile et prévoit des mesures innovantes. Sur le plan fiscal, il convient de relever, la stabilisation du taux

d'impôt sur les sociétés, sur les dividendes et la patente à 10% à compter de la 9ème année et pour le restant de la durée de vie de la société. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques expatriées, il est exonéré sous réserve de la convention de non double imposition et

la preuve de paiement. Par ailleurs, la loi fait une part belle à certaines catégories d'impôt et taxe en les exonérant. Il s'agit de la taxe foncière, l'impôt sur le revenu dû aux services d'assistance technique étrangère, les droits et taxes non expressément visés. Il est prévu aussi une réduction de 50% de tous droits et taxes de douane et de la TVA s'agissant des véhicules utilitaires. En matière du droit de travail, deux dérogations particulières au code du travail retiennent l'attention : 48 heures de travail par semaine et 14

jours de congés annuels. S'agissant des intérêts générés par le présent projet de loi, il importe de souligner le développement des industries de transformation locales, la création de richesses et d'emplois, le renforcement de l'attractivité. La ministre de la promotion de l'investissement Kayi Rose Mivedor, a exprimé la reconnaissance du gouvernement à la représentation nationale pour sa recherche permanente du mieux-être dans l'intérêt commun. Elle a salué le dynamisme de l'institution dans la création d'emplois et

de la valeur ajoutée en s'appuyant sur les forces de l'économie particulièrement le textile. « Avec la loi que vous venez d'adopter, nous optons pour le développement d'une chaîne de valeur totalement intégrée allant de la production du coton, matière première de base, à la confection de vêtements. C'est un pari que nous comptons gagner avec le soutien du secteur privé national et international ainsi que des autres partenaires », a indiqué Kayi Rose Mivedor, ministre de la promotion de l'investissement.

17ème FIL

La foire officiellement lancée

Le Premier ministre Victoire Tomégah Dogbé a officiellement lancé le 2 décembre 2022, la Foire internationale de Lomé sur le site du CETEF Togo 2000.

● Eyram AKAKPO



Après deux années de suspension due à la pandémie du coronavirus, la Foire internationale de Lomé a repris ses activités le 30 novembre 2022 sur le traditionnel site du CETEF. La cérémonie officielle de lancement tenue vendredi à Lomé, a regroupé des personnalités administratives, diplomatiques, traditionnelles, ainsi que des opérateurs économiques. « Lorsque pendant deux années, il y a eu silence de mort sur ce site dû à la pandémie au Coronavirus et qu'aujourd'hui, nous lançons la 17ème foire Internationale de Lomé (FIL), on rend grâce à DIEU qui est celui-là qui a fait reculer de façon significative les limites de la pandémie », a déclaré le ministre Kodjo ADEDZE.

Axée sur le thème « Compétitivité des biens et services pour la relance de l'économie en période post covid-19 », cette 17ème édition de la Foire rassemble plus de 1000 exposants venus de 22 pays. Selon le secrétaire Général du ministère du commerce, Directeur Général par intérim du CETEF, « C'est donc un ouf de soulagement pour les opérateurs économiques, de saisir cette occasion pour renouer de nouveaux partenariats et faire de bonnes affaires pendant ces moments de fêtes de fin d'année », a indiqué Yakpey Comlan Nomadoli. Le ministre du commerce et de l'industrie, ouvrant les travaux, a appelé les opérateurs économiques à profiter du moment pour faire

de bonnes affaires. « Je formule le vœu que ce grand rendez-vous soit une fois encore une grande opportunité d'affaires gagnant-gagnant. Que la 17ème édition soit une occasion de convivialité, de partage d'expériences inédites, pour des partenariats avantageux à tous », a indiqué Kodjo Adedzé.

La cérémonie de lancement a été aussi marquée par la prestation des groupes folkloriques et la visite des stands.

Plusieurs activités sont au programme des 3 semaines que va durer cette foire. Outre les expositions et ventes, on note les rencontres B to B, des panels thématiques, des journées portes ouvertes, des journées culturelles...

Projets climatiques et d'infrastructures

La BOAD signe un protocole d'accord avec la Fondation R20 et le Groupe FFITAO

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), La Fondation R20 et le Groupe Edifice Capital ont en marge de la COP27 signé un Protocole d'Accord afin de convenir de leur collaboration pour étudier la structuration d'une nouvelle Facilité de Financement des Investissements Territoriaux dans les pays membres de l'UEMOA.

● Ilona E.

Conscients du rôle des collectivités territoriales qui sont responsables de 70% des projets d'atté-

nuation et d'adaptation au changement climatique, mais également de l'important déficit

de financements dédiés aux infrastructures territoriales en Afrique, la BOAD, la fondation

R20 et le Groupe Edifice Capital ont décidé d'étudier la structuration d'une nouvelle Facilité de Financement des Investissements Territoriaux en Afrique de l'Ouest (FFITAO) spécialement conçue pour combler ces insuffisances dans les pays membres de l'UEMOA. D'une taille cible totale de €700m (sept cent millions d'euros), la nouvelle facilité, dédiée au financement de projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, regroupera un ensemble complet de véhicules d'investissement mixtes (assistance technique, fonds de capital, fonds de dette...)

pouvant couvrir les différents besoins financiers de l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'origination d'un projet jusqu'au financement de projets matures, implémentés au niveau territorial avec les Collectivités et les acteurs locaux, principalement sous la forme de Partenariats Public Privé (PPP). Dédiée à cette nouvelle classe d'actifs, le projet combinera – dans une approche de financement catalytique ('blended finance') – les financements de Fondations, de Gouvernements, de Partenaires Financiers au Développement, mais aussi, ceux d'investisseurs privés tels que des

banques privées, des fonds de pension, des compagnies d'assurance ou des 'family offices'. Cette initiative capitalise sur le leadership de la BOAD en matière de finance Climat, en Afrique de l'Ouest, sur le succès du Subnational Climate Finance Initiative et la structuration (en cours) de PLIFF (PAMEX Local Invest Finance Facility) par le R20 et ses partenaires, et l'expérience du Groupe Edifice Capital en matière de structuration de projets, de financements innovants et de Partenariats Public Privé (PPP), en Europe et en Afrique.

BCEAO

Le refus des billets et pièces de monnaie dans l'espace UEMOA constitue une infraction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) rappelle au public que les billets et pièces de monnaie de son émission ont cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire de l'ensemble des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), c'est-à-dire au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo.

En conséquence, elle réaffirme qu'en vertu des textes en vigueur, ces billets et pièces doivent être obligatoirement acceptés comme moyens de paiement dans les transactions entre les agents économiques, notamment par les ven-

deurs de biens et services et les créanciers. Tout refus d'acceptation d'un billet ou d'une pièce ayant cours légal et pouvoir libératoire dans un Etat membre de l'UEMOA constitue une infraction sanctionnée par les textes en vigueur. Par

ailleurs, la Banque Centrale rappelle au public que les billets mutilés ou déchirés ainsi que les pièces de monnaie lisses ou altérées peuvent être échangés à ses guichets.

C o m m u n i q u é





BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

N° 231

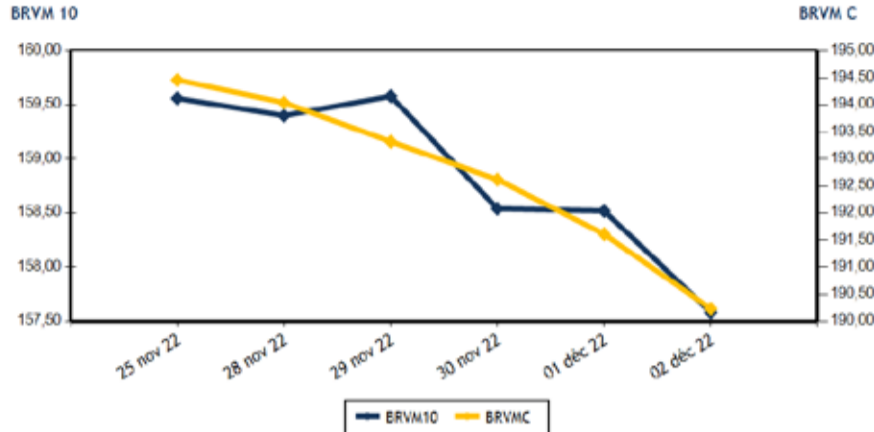
vendredi 2 décembre 2022

Site : www.brvm.org

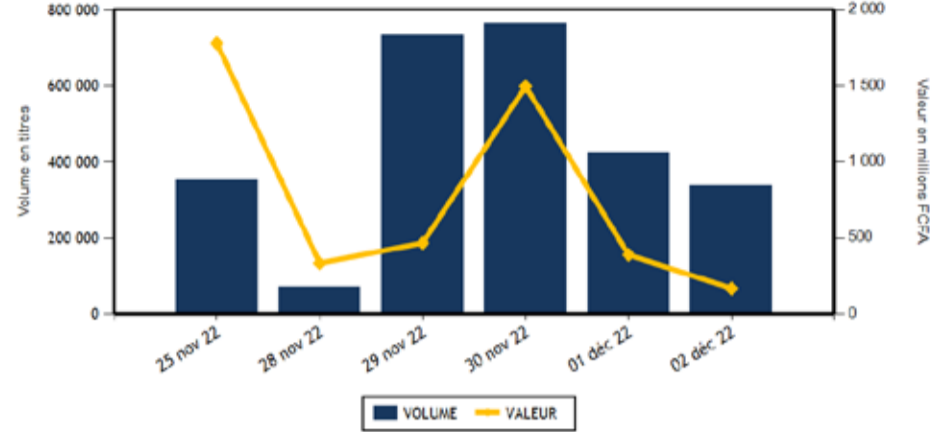
BRVM 10	157,58
Variation Jour	↓ -0,59 %
Variation annuelle	↑ 2,65 %

BRVM Composite	190,23
Variation Jour	↓ -0,72 %
Variation annuelle	↓ -5,96 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	5 725 746 720 908	-0,72 %
Volume échangé (Actions & Droits)	336 537	-19,98 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	163 980 425	-52,22 %
Nombre de titres transigés	40	0,00 %
Nombre de titres en hausse	9	0,00 %
Nombre de titres en baisse	19	-5,00 %
Nombre de titres inchangés	12	9,09 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	8 875 805 497 073	1,90 %
Volume échangé	336	-92,57 %
Valeur transigée (FCFA)	3 056 192	-93,22 %
Nombre de titres transigés	5	-28,57 %
Nombre de titres en hausse	1	0,00 %
Nombre de titres en baisse	1	0,00 %
Nombre de titres inchangés	3	-40,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICABLE CI (CABC)	1 075	7,50 %	5,91 %
SICOR CI (SICC)	6 665	7,50 %	30,18 %
SETAO CI (STAC)	1 065	7,04 %	45,89 %
SITAB CI (STBC)	5 100	3,03 %	-17,48 %
NESTLE CI (NTLC)	7 390	2,64 %	60,48 %

PLUS FORTES BAISSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
CIE CI (CIEC)	1 715	-7,30 %	-9,50 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	710	-7,19 %	-17,44 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	1 365	-6,83 %	-22,00 %
TRACTAFRIC MOTORS CI (PRSC)	3 000	-5,96 %	-28,57 %
BANK OF AFRICA BN (BOAB)	5 700	-4,12 %	7,55 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	95,06	1,22 %	-13,67 %	20 854	23 751 060	25,22
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	454,24	-0,86 %	1,20 %	3 299	19 050 020	8,05
BRVM - FINANCES	15	70,31	-0,64 %	-8,84 %	299 133	91 525 450	6,68
BRVM - TRANSPORT	2	295,16	-3,89 %	-52,56 %	4 645	5 599 180	4,69
BRVM - AGRICULTURE	5	281,48	-0,18 %	15,69 %	2 684	18 087 540	5,58
BRVM - DISTRIBUTION	7	365,47	-2,98 %	-10,30 %	5 873	5 918 350	26,51
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 314,08	7,04 %	45,89 %	49	48 825	12,79
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	7,46	
Taux de rendement moyen du marché	7,99	
Taux de rentabilité moyen du marché	7,80	
Nombre de sociétés cotées	45	
Nombre de lignes obligataires	109	
Volume moyen annuel par séance	999 752,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 921 845 085,69	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	7,33	
Ratio moyen de satisfaction	27,37	
Ratio moyen de tendance	373,33	
Ratio moyen de couverture	26,79	
Taux de rotation moyen du marché	0,03	
Prime de risque du marché	7,50	
Nombre de SGI participantes	24	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat



BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

Côte d'Ivoire

Inauguration officielle du nouveau Terminal à conteneurs

Le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire, Tiémoko Meyliet KONÉ a procédé le 02 décembre 2022, à l'inauguration officielle du second terminal à conteneurs du Port d'Abidjan, en présence des membres du gouvernement dont M. Amadou KONÉ, Ministre des Transports, de M. Hien Yacouba SIÉ, Directeur Général du Port Autonome d'Abidjan, de M. Philippe Labonne, CEO de Bolloré Africa Logistics, de M. Frederik KLINKE, Directeur Afrique de APM Terminals et des membres de la communauté portuaire d'Abidjan.



Cette plateforme qui s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique 2030 des autorités ivoiriennes vise à offrir à la Côte d'Ivoire un outil performant servant de hub portuaire connecté au réseau logistique multimodal (mer, rail,

route) de Bolloré Africa Logistics. Elle permettra également de proposer aux armateurs, chargeurs et transitaires, des solutions adaptées pour l'importation, l'exportation et le transit des marchandises,

au départ et à destination de la Côte d'Ivoire. « Nous sommes fiers de l'aboutissement de cet important projet qui s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de modernisation des infrastructures du port

d'Abidjan. Ce nouveau terminal contribuera à repositionner durablement le Port d'Abidjan comme une plateforme logistique de référence de la côte Ouest-africaine. », s'est félicité, Hien Yacouba SIÉ, Directeur général du Port Autonome d'Abidjan. Réalisé grâce à l'implication de plusieurs entreprises locales, le projet a nécessité un investissement total de 596 milliards de FCFA pour les travaux de terrassement et la création de 37,5 hectares de terre-plein à la charge du Port Autonome d'Abidjan et 262 milliards de FCFA pour les ouvrages de superstructure, financés par Bolloré Ports et APM Terminals, concessionnaires du nouveau

terminal à travers leur filiale commune, Côte d'Ivoire Terminal. « Nous sommes heureux de l'aboutissement de ce projet majeur qui matérialise les engagements pris par Côte d'Ivoire Terminal pour accompagner la hausse des volumes et dynamiser les flux imports et exports en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest. Cette nouvelle infrastructure, dotée des dernières innovations, illustre parfaitement notre engagement en faveur du développement des activités portuaires en Afrique. », a indiqué Philippe Labonne, CEO de Bolloré Africa Logistics. « Avec notre co-actionnaire Bolloré Ports, nous mettons à la disposition du Port d'Abidjan

une infrastructure aux standards internationaux et dimensionnée pour accueillir des navires de dernière génération. Sa mise en service viendra redistribuer les flux entrant et sortant au port d'Abidjan, développer une plateforme de transbordement et offrir une nouvelle connexion aux armateurs et des services ultra compétitifs. », a déclaré Koen de Backker, Directeur général de Côte d'Ivoire Terminal. Construit selon les dernières normes environnementales, le nouveau terminal à conteneurs du port d'Abidjan sera par ailleurs l'un des prochains terminaux de Bolloré Ports à obtenir le label Green Terminal après audit de Bureau Veritas.

A b i d j a n . n e t

Maîtrise de l'inflation

Le Bénin en tête dans l'Uemoa au 2ème trimestre 2022

Le Bénin est le seul pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) à enregistrer un taux d'inflation négatif (-0,4%) au deuxième trimestre 2022, selon le rapport sur la politique monétaire dans l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) publié par la Banque centrale des Etats de l'Afrique l'Ouest (BCEAO).



Les réformes économiques mises en œuvre par le gouvernement béninois font tache d'huile dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Contrairement aux autres pays de l'Union, le Bénin a enregistré un taux d'inflation négatif (-0,4%) au deuxième trimestre 2022, après une hausse des prix de 4,1% le trimestre précédent. Le progrès enregistré au Bénin est le fruit de certaines mesures prises par le gouvernement. D'abord, la pluviométrie favorable dans le pays aurait soutenu la

production vivrière, contribuant à une baisse des prix des produits alimentaires (-4,1%), notamment des légumes frais (-11,9%), des légumes secs (-15,8%), des produits à base de tubercules et plantains (-1,5%), ainsi que les céréales non transformées (-5,5%). Ensuite, les mesures prises par le Gouvernement, notamment la limitation des sorties par voie terrestre des produits agricoles par l'instauration d'une redevance supplémentaire sur les denrées quittant le territoire, auraient contribué à ren-

forcer l'offre de produits locaux sur les marchés. Selon le rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA, dans les autres pays, les tensions inflationnistes au deuxième trimestre 2022 ont été les plus fortes au Burkina (+16,1%) et au Mali (+9,5%). L'ampleur de la progression des prix au Burkina est liée aux effets de la crise sécuritaire, qui affecte négativement les circuits de commercialisation des produits alimentaires, conjuguée à la baisse de 10% de la production céréalière de la campagne agricole 2021/2022 par

rapport à la campagne précédente. Au Mali, la dynamique des prix serait essentiellement en lien avec le repli important de la production céréalière (-15%) comparativement à l'année précédente. L'inflation dans l'Union L'analyse selon la nature révèle une progression des prix des biens de 8,4% au deuxième trimestre 2022, après une hausse de 7,5% un trimestre plus tôt. Cette évolution est essentiellement imputable aux produits alimentaires. La progression des tarifs des services s'est maintenue à hauteur de 3,6%, en lien avec le renchérissement des services de transports. Le rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA indique que le taux d'inflation sous-jacente, qui mesure l'évolution du niveau général des

prix hors produits frais et énergie, est ressorti à 4,6% au deuxième trimestre 2022, par rapport à la même période de l'année précédente, après une progression de 4,3% un trimestre plus tôt. Cette évolution est en rapport avec le renchérissement de certaines denrées alimentaires qui entrent dans le champ de l'indice sous-jacent, notamment les légumes secs (+18,4%), les huiles (+17,3%), les farines (+19,9%) et la viande (+5,6%). Ainsi, les tensions sur les prix de ces biens alimentaires expliquent 64,2% de la hausse de l'inflation sous-jacente. Quant aux produits non alimentaires inclus dans l'inflation sous-jacente, les tensions sur leurs prix concernent notamment les services de transport et de restauration. Par ailleurs, les

prix des produits frais ont progressé de 14,6% au deuxième trimestre 2022, après 12,8% le trimestre précédent, en lien avec la flambée des prix des céréales, des légumes et de la viande. Ceux des produits énergétiques se sont accrus de 5,8% au deuxième trimestre 2022, après une progression de 6,1% au premier trimestre 2022, du fait de la hausse des prix du charbon de bois ainsi que du renchérissement du gaz et des carburants, dans le sillage des tensions sur les cours du pétrole brut sur le marché international. Le rapport sur la politique monétaire permet d'entrevoir l'impact des réformes mises en œuvre dans les Etats de l'UMOA au cours du deuxième trimestre.

E c o n o m i e 2 4

Violences à caractère sexuel au Togo

La représentation nationale renforce le cadre juridique de protection des apprenants

L'Assemblée nationale a adopté, ce 29 novembre 2022, à l'unanimité, le projet de loi relatif à la protection des apprenants contre les violences à caractère sexuel au Togo.

● Ilona E.

Ce vote a lieu au cours de la sixième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année sous la présidence de Mme Yawa Djigbodi Tsègan, présidente de l'Assemblée nationale en présence de Dodzi Komla Kokoroko, ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Madame Adjovi Lolonyo Ape-doh- Anakoma, ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation et Christian Trimua, ministre des Droits de l'Homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République. En effet, les actes de violence à caractère sexuel notamment l'atteinte à l'intimité, l'attouchement et le harcèlement sexuel, la pédophilie et le viol dans les institutions éducatives, centres d'apprentissage et de formation professionnelle impactent négativement les études des apprenants et compromettent leur avenir. Par ailleurs, ces actes de violence à caractère sexuel sont à l'origine de plusieurs maux que sont les traumatismes durables, la baisse de résultats scolaires et surtout des grossesses précoces et indésirées. L'objectif ici, est de garantir un environnement sûr, propice au développement des apprenants, filles et garçons. Ainsi, la loi portant protection des apprenants contre les violences à caractère sexuel au Togo s'inscrit dans une dynamique intégrale en ce qu'elle épouse la démarche trinitaire de la prévention à la réparation en pas-

sant par la répression. Elle contribue en outre, à la moralisation de la vie dans les centres de formation professionnelle et d'apprentissage, scolaire et universitaire ainsi qu'à la réduction de l'analphabétisme. Son adoption garantit la dignité, l'épanouissement, l'intégrité physique et mentale des apprenants. Les ministres, représentants du gouvernement, ont témoigné la gratitude du gouvernement à l'endroit de la représentation nationale pour la qualité du travail abattu. Ils ont exprimé l'attachement du gouvernement à cette loi qui offre des avantages certains aux apprenants sur plusieurs plans favorisant ainsi leur scolarisation et apprentissage en toute quiétude. Les émissaires du gouvernement ont aussi salué particulièrement la dextérité et le savoir-faire avec lesquels la Présidente du parlement conduit les travaux au sein de l'hémicycle. La Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan s'est réjouie des efforts que le gouvernement ne cesse de fournir en vue de doter notre pays, d'un cadre juridique adéquat pour une meilleure garantie de la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes physiques. « La protection des apprenants contre les violences à caractère sexuel répond à la préoccupation majeure de leur garantir un développement sain, harmonieux et équilibré. Ce combat doit être un combat collectif. L'Assemblée nationale est en harmonie avec le gouvernement dans cette volonté de fermeté et de prise de

conscience collective parce qu'on ne peut pas continuer de nier ce qui se passe. Le gouvernement a décidé de nous amener tous à affronter ces défis et à les relever. Donc, la représentation nationale a accompagné la dynamique, maintenant place à l'exécution. Et je pense que c'est sur ce point que la représentation nationale continuera de garder la dynamique de la cohésion autour de ces décisions pour que partout où nous allions, nous puissions nous retrouver dans ce texte que nous avons adopté afin d'être de véritables acteurs de sa mise en œuvre », a déclaré Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale. Elle a aussi précisé que les enfants constituent une richesse et la République a l'obligation de les protéger à tous égards. « Nous prions donc que Dieu continue de bénir tous les enfants, ce n'est pas facile d'aller à l'école mais nous pensons que, avec l'encadrement de tous, les enfants réussiront et seront la relève de demain. Je pense que c'est la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozima Gnassingbé. Nous nous engageons tous à accompagner cette vision pour des résultats tangibles et satisfaisants », a-t-elle souligné. Le cadre juridique est ainsi posé. Désormais tout auteur d'acte à caractère sexuel sur un apprenant tombe sous le coup de la loi. Pour une grossesse, l'auteur encourt une peine d'emprisonnement de 1 à 5 ans et une amende allant de 1 à 5 millions de francs CFA si l'apprenant a moins de 16 ans. Le double de la peine

lui sera infligé si la victime a moins de 16 ans. La loi sur la protection des apprenants contre les violences à caractère sexuel garantit aussi l'accompagnement des victimes. Elle prévoit la création d'un observatoire national pour le suivi-évaluation des violences sexuelles.

Ce combat contre les violences à caractère sexuel représente également une opportunité pour mobiliser chacun autour d'un travail collectif et partagé consolidant ainsi l'intérêt collectif. Dans ce contexte, la loi relative à la protection des apprenants contre les violences à caractère

sexuel complète et renforce l'appareil législatif existant, en l'occurrence la loi n° 1984-14 du 16 mai 1984 relative à la protection des filles et garçons, la loi n° 2007-017 du 6 juillet 2007 portant code de l'enfant et la loi 2015-010 du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal

CDM 2022

Le Ghana et le Cameroun sont éliminés

Battu par l'Uruguay 2-0, le Ghana est éliminé dès le premier tour tout comme le Cameroun malgré sa victoire 1-0 face au Brésil. Mohammed Kudus et ses coéquipiers sont restés muets devant le but aujourd'hui



Le Ghana n'avait besoin que d'un match nul face à l'Uruguay pour se qualifier pour les huitièmes de finale de ce Mondial 2022. Mais opposés à un adversaire qui a laissé de mauvais souvenirs à tout le pays en 2010, les Black Stars ont perdu leur moyens. Dès le début de la rencontre André Ayew (21è), le capitaine de cette équipe, a raté un pénalty alors que le score était encore de 0-0. Ensuite, l'équipe d'Otto Addo, sonnée, a eu du mal à se remettre dans le sens de la marche. L'Uruguay en a profité en inscrivant deux buts coup sur coup (26è, 32è) par l'intermédiaire à chaque fois de

Giorgian de Arrascaeta. En deuxième mi-temps, le Ghana a repris des couleurs. Mais malgré les efforts des remplaçants, le quart de finaliste 2010 n'a pas réussi à marquer et se retrouve ainsi éliminé. En dépit de sa victoire sur le Ghana, l'Uruguay est aussi éliminé puisque dans le même temps la Corée du Sud s'est imposée 2-1 face au Portugal, déjà qualifié. Son Heung-min et ses coéquipiers finissent ainsi la deuxième place du groupe grâce à un plus grand nombre de buts marqués. Le Cameroun est éliminé à son tour Le Cameroun avait besoin d'au moins une victoire face au Brésil pour espérer

rejoindre les huitièmes de finale. Les Lions Indomptables ont tenu leur part du marché en battant les quintuples champions du monde 1-0 (Aboubakar 90+1). Eric Maxim Choupo-Moting n'aura marqué qu'un seul but dans ce Mondial. Mais cette victoire de prestige n'a pas permis au Cameroun de passer puisque la Suisse s'est aussi imposée de son côté face à la Serbie 3-2. Les Suisses terminent ainsi avec six points au compteur alors que le Cameroun n'en a pris que quatre. Au prochain tour la Suisse sera opposée au Portugal tandis que le Brésil affrontera la Corée du Sud.

NOUVEAUX PACKS SANLAM AUTO

L'ASSURANCE QUI ME DONNE LE CHOIX

- PACK AVANTAGE
- PACK ÉVOLUTIVE
- PACK CONFORT
- PACK LIBERTÉ



Contactez-nous
22 53 59 00
22 22 98 98
www.tg.sanlam.com

 **Sanlam**
Vivez en toute confiance